

# MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland  
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : [mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

**PRESENTS** : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, JACQUET Chantal, MORTIER Antoine, SCHMITT Séverine.

**Absents excusés** : MINARY Guy, GUIGON Delphine

2 pouvoirs : G. MINARY donne pouvoir à A. PATTINGRE, D GUIGON donne pouvoir à P. FOURNOT

**Secrétaire de Séance** : Patrick COLOMER

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Annulation de la délibération en date du 2 octobre 2014 concernant la location de la parcelle C n° 191
- Location de la parcelle C n° 191
- Projet City Stade
- Comptabilité : Titres en non valeurs 2011 – 2012 - 2013

### **GRDF : convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur**

GrDF, concessionnaire du réseau de gaz naturel sur notre commune, modernise le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicant. Monsieur le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation. La commune soutient ce projet d'efficacité énergétique en acceptant d'héberger des concentrateurs sur les points hauts, la répartition et le nombre de concentrateurs dépendront du relief et de la densité urbaine (3 points à l'étude sur la commune de COURLANS : église, mairie et ancienne école maternelle). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

**Vote** : unanimité + 2 pouvoirs

### **RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a contracté une ligne de trésorerie en 2013 auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté. Cette dernière arrive à son terme le 1<sup>er</sup> décembre 2014. Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Franche Comté pour un montant de 50 000 €, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Vote** : unanimité + 2 pouvoirs

### **COMPLEMENT DE SALAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le principe d'un complément de salaire attribué en fin d'année aux employés municipaux. Il propose un complément de 450 € pour l'ensemble du personnel. Après débat, le Conseil Municipal, accepte la proposition par 12 voix pour + 2 pouvoirs et 1 non-participation au vote.

### **CESSION DE TERRAIN M. GANDELIN/COMMUNE DE COURLANS**

Monsieur le Maire rappelle les éléments du dossier concernant l'ancienne fromagerie. Monsieur GANDELIN sollicite la commune afin qu'il lui soit cédé une bande de terrain de 1.60 m le long de sa propriété ainsi que la protection de son mur mitoyen une fois l'ancienne fromagerie démontée. Le Conseil Municipal accepte le principe de cession d'une bande de terrain le long de la propriété de Monsieur GANDELIN à l'Euro symbolique, dit que les frais seront à la charge de Monsieur GANDELIN, dit que le mur mitoyen sera protégé une fois la fromagerie démontée, dit que les crédits seront ouverts au Budget primitif 2015 pour la protection du mur et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : unanimité + 2 pouvoirs

### **DROIT DE PREEMTION URBAIN : Parcelles AD n° 04 et 141**

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'Immeuble cadastré AD n° 04 situé 30 Rue Robert Morland et d'une parcelle cadastrée AD n° 141. Le Conseil Municipal renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré et la parcelle mentionnés ci-dessus.

Vote : unanimité + 2 pouvoirs

### **TAP : Temps d'Activités Périscolaires : création d'un poste de vacataire**

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place les TAP à compter de septembre 2014. Il a été fait appel à des animateurs privés, des enseignants, .... Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois, d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire, lors d'un surcroît de travail, Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait sur la base d'un forfait. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi de vacataire au sein de la commune de COURLANS et précise que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à vingt Euros (20 €) par heure.

Vote : unanimité + 2 pouvoirs

### **SDIS : regroupement Courlaoux et Montmorot et création du CIS de la Vallière**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant le regroupement des CIS de Courlaoux et Montmorot et création du CIS de la Vallière. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sera créé administrativement le CIS de la Vallière en lieu et place de Montmorot et Courlaoux. Courlans pourrait être défendu partiellement en 1<sup>er</sup> appel par le CIS de Lons le Saunier. Le Conseil Municipal demande à ce que la totalité de la commune soit défendue par le CIS de Lons le Saunier.

Vote : unanimité + 2 pouvoirs

### **Annulation de la délibération en date du 2 octobre 2014 concernant la location de la parcelle C 191 et location de la parcelle**

Par délibération du 2 octobre 2014, le Conseil municipal a décidé de louer une parcelle communale à Monsieur ORTOLAND Sébastien pour une durée de 9 années à compter de 2012. Or une délibération ne peut, en tout état de cause, être antérieure à la date à laquelle celle-ci aura acquis un caractère exécutoire, celle-ci est entachée d'illégalité. Le Conseil municipal retire la délibération du 2 octobre 2014 concernant la location de la parcelle C n°191. et décide de louer la parcelle à Monsieur ORTOLAND Sébastien à compter de 2014 pour une durée de neuf années et fixe le loyer à cent (100) Euro l'hectare conformément à la réglementation en vigueur actuellement sur le département du Jura.

**Annulation** : unanimité + 2 pouvoirs

**Location** : unanimité + 2 pouvoirs

### **Projet City Stade (terrain multi sports)**

Le projet situé sur le parking de la voie verte, propriété de la commune de Courlans est présenté au conseil municipal qui donne un accord de principe dans la mesure où les conditions financières seront réunies. Il autorise monsieur le maire à faire le nécessaire pour solliciter toutes les subventions possibles sur ce projet.

Vote : Unanimité + 2 pouvoirs

**Compabilité : titres en non valeurs**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état des pièces irrécouvrables dressé par Monsieur le Trésorier. Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeurs les titres correspondants pour un montant de 467.10 €.  
pour l'année 2011 les titres 216 ; 368

**AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES**

CCAS : réunion de préparation du repas des aînés le lundi 24 novembre 2014 à 20 H 30

Repas des aînés le dimanche 30 novembre 2014

Affaires scolaires : le point est fait sur le conseil d'école et le risque de fermeture de la 6<sup>ème</sup> classe

Projet de classes transplantées : 2 classes doivent partir en classe transplantée en début d'année 2015. Une aide financière sera sollicitée par l'école.

TAP : la CAF pourrait attribuer une aide financière de 0,50 cts par heure et par enfant

Association l'Ecole Buissonnière : une boîte à lettres a été mise à leur disposition, un panneau d'affichage sera prochainement installé et le local réaménagé.

Téléthon : il aura lieu le samedi 6 décembre à partir de 10H

Prochain conseil municipal : le 10 décembre 2014

Le secrétaire de séance,

Patrick COLOMER



Le Maire,

Alain PATTINGRE

